



MERCURY
GO BOLDLY.™



**Informations sur la garantie
EMOA et CEI**

8M0150645

718 fra



EMOA et CEI

© 2018 Mercury Marine

À propos de ce manuel

Votre produit peut être couvert par plusieurs polices de garantie différentes. Ce manuel présente chacune de ces polices de garantie et identifie l'applicabilité de chacune d'elle aux différents produits Mercury. Chaque police est décrite dans une section séparée.

1. **Couverture de la garantie – à lire en premier lieu:** Contient des renseignements et des tableaux relatifs à l'enregistrement de la garantie permettant d'identifier quelle garantie s'applique à quel produit et les conditions de cette garantie. Cette section définit également ce que sont les applications de cycle d'utilisation diesel dans le cadre de la garantie.
2. **Garantie limitée Mercury Marine:** Définit les conditions de la garantie limitée Mercury Marine. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu. Cette section explique également comment transférer la couverture de garantie.
3. **Garantie limitée contre la corrosion:** Définit les conditions de la garantie de protection contre la corrosion. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu.
4. **Garantie limitée de l'embase Zeus:** Les propriétaires de bateaux équipés d'embases Zeus sont priés de consulter cette section pour davantage de détails relatifs à la garantie sur le système d'entraînement.
5. **Garantie applicable au moteur diesel 6,7 L (Tier 1 et Tier 2) :** Il est conseillé aux propriétaires de bateaux équipés de moteurs diesel 6,7 L conformes aux normes EPA Tier 1 de consulter cette section pour connaître les conditions de la couverture de la garantie visant le moteur et l'embase (s'il y a lieu).
6. **Garantie applicable au moteur diesel 6,7 L (Tier 3) :** Il est conseillé aux propriétaires de bateaux équipés de moteurs diesel 6,7 L conformes aux normes EPA Tier 3 de consulter cette section pour connaître les conditions de la couverture de la garantie visant le moteur.

Conserver ce manuel pour référence ultérieure.

Informations relatives au droit d'auteur et aux marques de commerce

© MERCURY MARINE. Tous droits réservés. Aucune de ces pages ne peut être reproduite, en tout ou partie, sans autorisation.

Alpha, Axius, Bravo One, Bravo Two, Bravo Three, Circle M with Waves Logo, GO BOLDLY, K-planes, Mariner, MerCathode, MerCruiser, Mercury, Mercury with Waves Logo, Mercury Marine, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mercury Racing, MotorGuide, OptiMax, Pro XS, Quicksilver, SeaCore, Skyhook, SmartCraft, Sport-Jet, Verado, VesselView, Zero Effort, Zeus, #1 On the Water et We're Driven to Win sont des marques déposées de Brunswick Corporation.

1. Couverture de la garantie—À lire en premier

Présentation de la couverture de la garantie.....	1
Tableaux de garantie et enregistrement.....	2
Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel	8

2. Garantie limitée Mercury Marine

Garantie limitée Mercury Marine.....	10
Transfert de garantie.....	12

3. Garantie limitée contre la corrosion

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement).....	13
--	----

4. Garantie limitée Zeus Drive

Enregistrement et transfert de garantie.....	15
Garantie limitée pour une utilisation plaisancière de l'embase Zeus haute performance.....	16
Garantie limitée de l'embase Zeus pour usage commercial intermittent.....	19
Garantie limitée de l'embase Zeus contre la corrosion.....	21

5. Garantie applicable aux moteurs diesel 6,7 L (Tier 1 et Tier 2)

Enregistrement de la garantie.....	24
Garantie limitée internationale pour utilisation commerciale légère de la chaîne cinématique, du tableau arrière et de la transmission en Z pour moteur diesel Bravo Two X.....	24
Garantie limitée internationale du moteur diesel 6,7L pour utilisation commerciale.....	27
Tableau des durées de la garantie et de la classification commerciale 6,7 L.....	29
Définitions de l'application du cycle d'utilisation commerciale du moteur Diesel 6,7L.....	29
Garantie anticorrosion limitée de 1 an pour utilisation commerciale.....	31

6. Garantie applicable aux moteurs diesel 6,7 L (Tier 3)

Enregistrement et transfert de garantie.....	33
Garantie limitée visant l'utilisation à des fins de plaisance haute performance du moteur Mercury Diesel 6,7L 480, 500, 550 (modèles Inboard/Bobtail).....	34
Garantie limitée visant l'usage commercial non intensif du moteur Mercury Diesel 6,7L 480, 500, 550 (modèles Inboard/Bobtail).....	37
Garantie limitée visant l'utilisation à des fins de plaisance haute performance du moteur Mercury Diesel 6,7L 500, 550 (Modèles Zeus).....	39
Garantie limitée visant l'usage commercial non intensif du moteur Mercury Diesel 6,7L 500, 550 (Modèles Zeus).....	43

Déclarations de conformité - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	46
Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	46
Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	47
Hors-bord – Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	49
Hors-bord – OptiMax (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	51
Hors-bord – SportJet (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	52
MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	54
Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	55
Inboard Diesel – 2,0 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	57
Transmission en Z Diesel - 2,0 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	59
Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	61
Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	62
Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	64
Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	65

Déclarations de conformité (Racing) - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance

Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016).....	68
---	----

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Présentation de la couverture de la garantie

GARANTIE USINE LIMITÉE

En tant que fabricant de produits marins de classe mondiale, Mercury Marine sait qu'une grande partie de son succès repose sur la satisfaction du client. Tous les moteurs hors-bord Mercury neufs, à transmission en Z ou inboard bénéficient d'une garantie usine limitée exceptionnelle. Les conditions de la garantie limitée d'usine varient selon le produit. Voir les **Tableaux des garanties** pour les conditions de la garantie couvrant chaque produit.

La garantie limitée d'usine standard est présentée en détail dans le document intitulé **Garantie limitée Mercury Marine**.

GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Les moteurs hors-bord Mercury, les moteurs inboard, les transmissions en Z MerCruiser et les moteurs inboard TowSport bénéficient tous d'une protection limitée standard de trois ans contre la corrosion. Les transmissions en Z SeaCore MerCruiser bénéficient en standard d'une protection limitée de quatre ans contre la corrosion. Le moteur est ainsi protégé, même dans les environnements marins les plus rigoureux.

Pour des informations complémentaires, voir document **Garantie limitée contre la corrosion**.

GARANTIE LIMITÉE DES COMPOSANTS LIÉS AUX ÉMISSIONS

La plupart des produits achetés aux États-Unis à des fins de plaisance bénéficient de la Garantie limitée de l'EPA contre les émissions ; consulter **Garantie américaine du système de contrôle des émissions**. Les produits achetés pour une utilisation dans l'État de Californie peuvent bénéficier d'une protection au titre de la **Garantie limitée relative aux émissions de l'État de Californie**.

CERTIFICATION DE LA QUALITÉ D'INSTALLATION

Certaines marques de bateaux, qui ont satisfait aux exigences du Programme Mercury de certification de la qualité d'installation, bénéficient d'une année supplémentaire de garantie. Ce programme est le premier de ce type dans la secteur de la plaisance et le seul système complet de certification de la qualité d'installation par le fabricant. Ce système rigoureux identifie les aspects du processus à améliorer et permet d'y résoudre avant que le produit ne quitte l'usine.

Une section du site Web de Mercury est consacrée à la promotion du programme de certification de la qualité d'installation et communique ses avantages à ses clients. Pour une liste des marques de bateaux motorisés par MerCruiser qui ont obtenu la Certification de la qualité d'installation, visiter www.mercurymarine.com/service-and-support/customer-support/warranty/.

GARANTIE D'USINE

La couverture de la garantie Mercury est une garantie d'usine. Votre revendeur travaille directement avec nous par l'intermédiaire de notre revendeur ou distributeur local. Cela simplifie le processus de réclamation au titre de la garantie et accélère le retour aux activités de plaisance.

COUVERTURE NON DÉCROISSANTE

La couverture de la garantie Mercury est non décroissante. La couverture au dernier jour de la garantie est la même qu'à son premier jour : en d'autres termes, la couverture ne décroît pas en fonction de l'âge du moteur ou du nombre d'heures de service du moteur.

COUVERTURE DE LA GARANTIE EN SUS DE CELLE DU MOTEUR

Cette couverture peut également s'étendre aux commandes et au gréement du bateau. Si le constructeur a utilisé des pièces Mercury Precision Parts d'origine lors de l'installation du moteur sur le bateau, la couverture de garantie de ces composants de gréement correspond désormais à la garantie totale du moteur. Cela signifie la possibilité de deux ans de garantie supplémentaires sur les commandes et le gréement.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Tableaux de garantie et enregistrement

TABLEAUX DES GARANTIES ET ENREGISTREMENT

Utiliser les tableaux de garantie suivants pour déterminer :

1. les déclarations de garantie qui s'appliquent au produit possédé ;
2. la durée de couverture de la garantie pour le produit possédé

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

Hors de l'EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et de la CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.

1. Le propriétaire peut changer son adresse à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la garantie, en appelant ou en envoyant une lettre ou une télécopie avec son nom, son ancienne adresse, sa nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.
Mercury Marine
À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie
W6250 Pioneer Road
P.O. Box 1939
Fond du Lac, WI 54936-1939
920-929-5054
Télécopie +1 920 907 6663

La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible à l'adresse suivante :
www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus dans la zone EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et la CEI (Confédération des États indépendants), dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (Loi fédérale américaine sur la sécurité).

2. Pour être admissible à la couverture de garantie, le Produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par Extranet, courriel ou courrier postal. Dès réception de cette fiche, Mercury Marine validera l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TABLEAUX DES GARANTIES

Les colonnes des tableaux suivants sont :

- **Produit** - Type de produit spécifique. Si votre produit ne figure pas dans ces tableaux, contactez votre concessionnaire agréé Mercury ou consultez le site www.mercurymarine.com pour connaître le type et la durée de couverture applicables.
- **Garantie limitée standard** - Durée de la garantie d'usine limitée standard du Produit si acheté dans cette région. Voir la **Garantie limitée Mercury Marine**.
- **IQC (certification pour une installation de qualité)** - Certains produits fonctionnant à l'essence peuvent bénéficier d'une année supplémentaire de garantie d'usine limitée lorsque cela fait partie intégrante d'un ensemble bateau/moteur proposé par un constructeur certifié.
- **Corrosion** - La plupart des produits de plaisance sont garantis contre la corrosion pendant trois ans (quatre ans pour un produit SeaCore). Voir la **Garantie limitée contre la corrosion**.
- **Utilisation commerciale** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie pour des applications commerciales légères. De telles applications sont d'ordinaire soumises à un plafond d'années ou d'heures d'utilisation, à la première des deux échéances. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.
- **Utilisation publique** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie s'ils sont achetés pour une utilisation par un organisme public.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

- **HO** - Haute performance. Utilisez le produit à des fins de plaisance et récréatives uniquement.
- **LDC** - Usage commercial non intensif. Toute utilisation du produit qui génère un revenu, même si le produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.

TABLEAUX DE GARANTIE APPLICABLES À L'EUROPE (UE) ET À LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI) (JUILLET 2018)

Hors-bord et jet (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans*	3 ans	N/D
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (40-300)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
OptiMax Diesel et JP5	N/D	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V6 FourStroke (175-200-225) V8 FourStroke (200-300)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

CIQ MerCruiser			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

REM : Consulter notre site pour obtenir une liste de constructeurs certifiés IQ.

Diesel - Grande vitesse (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/270/320/350 HP	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3,0 L - 150 HP, 230 HP (à 3 500 tr/min) ; 4,2 L - 335 HP	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 3,0 L - 230/260 HP 4,2 L - 370 HP	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Diesel - Gamme intermédiaire (UE + CEI)				
Produit	Capacité nominale	Std Ltd	Corrosion	Gvt
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Haute performance (HO)	3 ans **	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Nacelle Zeus 3000		3 ans **	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 260/280 HP		N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 200/230 HP		N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 135/150/180 HP		N/D	1 an	1 an/3 000 h

**2 années supplémentaires pour les principaux composants jusqu'à 3 500 h

***Utilisation à des fins commerciales seulement (à la fin des tableaux)

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (UE + CEI)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
250R et 300R 4,6 L V8*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (UE + CEI)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP540, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP700 SCi, QC4V 860, HP1100, HP1350, HP1550	2 ans	3 ans	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

REM : Consultez toujours la version la plus récente du manuel de garantie EMOA + CEI disponible sur le centre de téléchargement.

TABLEAUX DE GARANTIE APPLICABLES AU MOYEN-ORIENT ET À L'AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU SUD) (JUILLET 2018)

Hors-bord et jet (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	1 an*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	1 an*	3 ans	N/D
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (40-300)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Hors-bord et jet (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
V6 FourStroke (175-200-225) V8 FourStroke (200-300)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 ans	3 ans	1 an/500 heures

MerCruiser IQC (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

Diesel - Grande vitesse (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/270/320/350 HP	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3,0 L - 150 HP, 230 HP (à 3 500 tr/min) ; 4,2 L - 335 HP	1 an	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 230/260 HP; 4.2L - 370 HP	1 an	3 ans	1 an/1 000 heures

Diesel - Gamme intermédiaire (MO + A)				
Produit	Capacité nominale	Std Ltd	Corrosion	Gvt
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Haute performance (HO)	3 ans **	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Nacelle Zeus 3000		3 ans **	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 260/280 HP		N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 200/230 HP		N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 135/150/180 HP		N/D	1 an	1 an/3 000 h

**2 années supplémentaires pour les principaux composants jusqu'à 3 500 h

***Utilisation à des fins commerciales seulement (à la fin des tableaux)

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (MO + A)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
250R et 300R 4,6 L V8*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (MO + A)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	3 ans	N/D

Transmissions en Z haute performance Racing Mercury - EMOA (MO + A)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	3 ans	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

REM : Consultez toujours la version la plus récente du manuel de garantie EMOA + CEI disponible sur le centre de téléchargement.

TABLEAUX DE GARANTIE APPLICABLES À L'AFRIQUE DU SUD [AS] (JUILLET 2018)

Hors-bord et jet (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans*	3 ans	N/D
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (40-300)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V6 FourStroke (175-200-225) V8 FourStroke (200-300)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

MerCruiser IQC (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

Diesel - Grande vitesse (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/270/320/350 HP	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3,0 L - 150 HP, 230 HP (à 3 500 tr/min) ; 4,2 L - 335 HP	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 230/260 HP; 4.2L - 370 HP	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

Diesel - Gamme intermédiaire (AS)				
Produit	Capacité nominale	Std Ltd	Corrosion	Gvt
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Haute performance (HO)	3 ans **	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Nacelle Zeus 3000		3 ans**	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 260/280 HP		N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 200/230 HP		N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6,7 L - Mécanique *** 135/150/180 HP		N/D	1 an	1 an/3 000 h

**2 années supplémentaires pour les principaux composants jusqu'à 3 500 h

***Utilisation à des fins commerciales seulement (à la fin des tableaux)

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (AS)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
250R et 300R 4,6 L V8*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R*	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (AS)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	3 ans	N/D

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Transmissions en Z haute performance Mercury (Racing) - EMOA (AS)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	3 ans	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel

HAUTES PERFORMANCES (PLAISANCE)

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6	3 500 tr/min	3 100 tr/min	500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
4.2L I6	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8	4 200 tr/min	3 800 tr/min	500/an

Cette classification s'applique aux applications de plaisance (non commerciales).

CLASSIFICATION D'UTILISATION COMMERCIALE LÉGÈRE

Une classification d'utilisation commerciale légère s'applique aux applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4 (220 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6 (150 ch)	3 000 tr/min	2 600 tr/min	1 500/an
3.0L V6 (230 ch)	3 500 tr/min	3 100 tr/min	1 500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
3.0L V6 (260 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
4.2L I6 (270, 320, 350 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8 (335 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 500/an

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
4.2L V8 (370 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 000/an

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Toute utilisation du produit en dehors des spécifications propres à l'usage commercial léger annulera la garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Garantie limitée Mercury Marine

IMPORTANT : Cette garantie d'usine limitée s'applique aux moteurs neufs hors-bord, MerCruiser, diesel et aux produits de compétition à des fins de plaisance achetés dans les zones EMOA et CEI. Les conditions générales peuvent varier dans d'autres régions du monde. Le revendeur agréé Mercury doit fournir les conditions générales au moment de l'achat du produit Mercury.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du produit. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

UTILISATION COMMERCIALE

Les acheteurs qui ont une utilisation commerciale de ce produit bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. « Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à une utilisation commerciale (à moins que le réenregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique doit être exécuté conformément au calendrier d'entretien figurant dans le **Manuel d'utilisation et d'entretien** pour pouvoir bénéficier de la couverture de garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit pour mettre en œuvre le service de garantie. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du produit, à un concessionnaire autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre le produit au concessionnaire, il doit en avertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport et/ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury le lui demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit présenter au concessionnaire une preuve attestant que le produit a été enregistré à son nom.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles relevant de l'entretien périodique, de mises au point ou de réglages
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- Turbines ou chemises de pompe à jet
- Paliers de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- une utilisation anormale ;
- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- Utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations d'utilisation et au cycle d'utilisation (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- Le fonctionnement avec des carburants, huiles ou graisses impropres à l'utilisation de ce produit (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Pénétration d'eau dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement
- Déficit d'eau de refroidissement dû à un blocage du circuit de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière
- Navigation avec une position d'embase/moteur trop relevée
- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

Transfert de garantie

EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais uniquement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut pas être transférée sur des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien le plus proche. L'adresse se trouve facilement grâce au localisateur de revendeurs de notre site Web.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine EMOA et CEI : envoyer les renseignements à l'adresse : Mercury Marine

À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie
W6250 Pioneer Road
P.O. Box 1939
Fond du Lac, WI 54936-1939
920-929-5054
Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

HORS EMOA ET CEI

Pour les produits achetés hors EMOA et CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque produit de plaisance neuf ne sera pas rendu inopérable en conséquence directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. La réparation et le remplacement des pièces et les travaux sous garantie ne prolongent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute partie de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (utilisation non commerciale) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE COUVERTURE DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, notamment, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- Les produits vendus avec une garantie produit limitée inférieure à un an
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

Enregistrement et transfert de garantie

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

(Hors EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.)

1. Le propriétaire peut modifier son adresse à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la garantie, en appelant ou en envoyant une lettre ou une télécopie avec son nom, son ancienne adresse, sa nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W6250 Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible à l'adresse www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis, dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (loi fédérale sur la sécurité).*

2. Pour être couvert par la garantie, le Produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courriel ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TRANSFERT DE GARANTIE

EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et CEI (Confédération des États indépendants)

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais uniquement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut pas être transférée sur des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le revendeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche. Vous pouvez trouver aisément l'adresse dans le localisateur de revendeur de notre site Web.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer par voie postale ou télécopie une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. EMOA et CEI : envoyer les renseignements à l'adresse :

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W6250 Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

Hors EMOA et CEI

Pour les produits achetés en dehors de l'Europe et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

Garantie limitée pour une utilisation plaisancière de l'embase Zeus haute performance

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. L'utilisation du Produit à des fins commerciales annule la garantie. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du Produit.

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS – COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée de base couvre l'embase pendant 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance.

Catégorie de couverture	Mois	Heures	Pièces et main-d'œuvre	Frais de déplacement
Garantie limitée de base de l'embase	24	1000	Oui	Oui
Garantie limitée prolongée sur les composants majeurs	48	2000	Oui	Oui

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE SUR LES COMPOSANTS MAJEURS

La garantie limitée prolongée des composants majeurs prend effet à la date d'expiration de la garantie limitée de base de l'embase. La garantie limitée de base de l'embase expire au bout de 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. La garantie limitée prolongée des composants majeurs couvre les défaillances couvertes par la garantie des pièces ou moulages suivants de l'embase pendant une période de 48 mois ou de 2 000 heures de fonctionnement, à la première échéance :

- Moulage du carter d'embase marin
- Moulage du carter de boîtier de transfert d'engrenages marin
- Moulage du carter de servomoteur de direction
- Moulage de section intermédiaire d'embase
- Moulage du carter d'embase inférieur (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Moulage de la dérive (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Moulage de palier (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Arbre moteur (joints de cardan exclus)

REMARQUE : Afin de pouvoir bénéficier de la garantie, l'arbre moteur doit avoir été fourni initialement au fabricant du bateau par Mercury Marine.

- Arbre intermédiaire (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

- Bagues de serrage
- Talon de quille (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)

CLASSIFICATION HAUTE PERFORMANCE

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à une (1) heure pour toutes les huit (8) heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Régime moteur nominal à puissance maximale (La puissance maximale est définie comme tout régime moteur supérieur à la vitesse de croisière)	Vitesse de croisière
2300 tr/min	2100 tr/min
2500 tr/min	2300 tr/min
2800 tr/min	2500 tr/min
3000 tr/min	2700 tr/min
3300 tr/min	3000 tr/min
3400 tr/min	3 100 tr/min

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été achevé et documenté. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation plaisancière à une utilisation commerciale (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique doit être effectué conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

REMARQUE : L'application du Produit doit être examinée et approuvée par Mercury Marine.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- Utilisation du Produit d'une manière non conforme à l'utilisation et au cycle opératoire recommandés (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien).
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou des lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- une carence d'eau de refroidissement causée par l'obstruction du système de refroidissement par un corps étranger ;

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

Garantie limitée de l'embase Zeus pour usage commercial intermittent

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du produit à un acheteur au détail pour une utilisation commerciale intermittente, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 24 mois ou 3 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La couverture de garantie non expirée ne peut pas être transférée.

CLASSIFICATION COMMERCIALE INTERMITTENTE

L'utilisation commerciale intermittente s'applique aux applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à deux (2) heures pour toutes les huit (8) heures de fonctionnement. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur une période de 8 heures, les 6 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Régime moteur nominal à puissance maximale (La puissance maximale est définie comme tout régime moteur supérieur à la vitesse de croisière)	Vitesse de croisière
2300 tr/min	2100 tr/min
2500 tr/min	2300 tr/min
2800 tr/min	2500 tr/min
3000 tr/min	2700 tr/min
3300 tr/min	3000 tr/min
3400 tr/min	3 100 tr/min

L'utilisation commerciale est définie comme toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Toute utilisation du Produit au-delà des spécifications propres à l'utilisation commerciale intermittente annulera la garantie.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été achevé et documenté. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. L'entretien périodique doit être effectué conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

REMARQUE : L'application du Produit doit être examinée et approuvée par Mercury Marine.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- Utilisation du Produit d'une manière non conforme à l'utilisation et au cycle opératoire recommandés (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien).
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou des lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- une carence d'eau de refroidissement causée par l'obstruction du système de refroidissement par un corps étranger ;

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

Garantie limitée de l'embase Zeus contre la corrosion

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) (à usage non commercial) ne sera pas rendu inopérant par l'effet direct de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous :

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie anticorrosion limitée offre une couverture pendant 36 mois ou 1 500 heures de fonctionnement à compter de la date de la vente initiale du Produit ou de sa première mise en service, à la première échéance. La réparation et le remplacement de pièces, ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de cette garantie au-delà de sa date d'expiration d'origine. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client à un autre lors de l'enregistrement en bonne et due forme du produit.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, notamment, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation d'une pièce corrodée, au remplacement d'une telle pièce par une pièce neuve ou résinée, certifiée par Mercury Marine ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. Les revendications au titre de la garantie doivent être émises en remettant le produit pour inspection à un revendeur autorisé par Mercury Marine à procéder à l'entretien du Produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le Produit au revendeur, il doit en avertir Mercury Marine par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- les produits vendus qui bénéficient d'une garantie limitée inférieure à un an ;
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;
- Les dommages par corrosion consécutifs à une application de peinture incorrecte (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien pour les applications de peinture correctes) ;

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

4. GARANTIE LIMITÉE ZEUS DRIVE

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

Enregistrement de la garantie

IMPORTANT : Dans certains pays, l'usine et le revendeur ont l'obligation légale de tenir à jour les listes d'enregistrement. Nous souhaitons que TOUS les produits détenus par le propriétaire soient enregistrés auprès de l'usine au cas où il serait nécessaire de le contacter. S'assurer que le distributeur Mercury Marine ou le revendeur agréé Mercury Marine enregistre le produit auprès du centre de services international Marine Power régional.

Garantie limitée internationale pour utilisation commerciale légère de la chaîne cinématique, du tableau arrière et de la transmission en Z pour moteur diesel Bravo Two X.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chacune de ses embases neuves (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite dans **Durée de la garantie**.

Les ensembles de pièces suivants ainsi que leurs éléments de montage sont couverts par cette garantie limitée.

- Prise de force (PDF) avant
- Accouplement flexible
- Couvercle du volant moteur
- Ensemble pompe de direction assistée
- Poulie de pompe de direction
- Réservoir d'huile de direction assistée
- Tuyaux de la direction assistée
- Palier de support du tableau arrière
- Protection d'arbre d'extrémité du moteur
- Plateau d'inversion de marche
- Plaque d'obturation d'échappement
- Contrôleur de graissage d'embase
- Tableau arrière
- Transmission en Z
- Arbre moteur

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du produit à un acheteur au détail pour une utilisation commerciale légère, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée couvre le produit pendant un (1) an ou 500 heures de fonctionnement, à la première échéance.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

CLASSIFICATION DE L'USAGE COMMERCIAL LÉGER

L'usage commercial non intensif s'applique à diverses applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à 1 (une) heure toutes les 8 (huit) heures d'utilisation – (12,5 %). Le fonctionnement à puissance réduite (sur une période de huit heures, les sept heures pendant lesquelles le moteur n'est pas utilisé à pleine puissance) doit se faire à la vitesse de croisière ou en dessous. La vitesse de croisière est fonction du régime nominal maximal du moteur (tr/min) ; reportez-vous à la section **Tableaux des régimes à pleine puissance et des régimes nominaux de croisière**. Les applications types incluent : les bateaux de pêche sportive, les yachts à moteur et les bateaux de croisière impliquant une utilisation du bateau liée à un travail ou à un emploi, ou une utilisation du bateau en échange d'une rémunération, pendant une durée quelconque de la période de garantie, même si le bateau n'est utilisé dans ce but que de manière occasionnelle.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants recommandés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie peut être résiliée dans les cas suivants :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;
- Enregistré avec des informations incorrectes

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

- Articles ou réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- Paliers endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée
- Le produit a été utilisé d'une manière non conforme à l'utilisation recommandée et à la section du cycle de service du manuel d'utilisation et d'entretien.
- la négligence ;
- les accidents ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- Utilisation d'huiles ou de lubrifiants incompatibles avec le Produit
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Fonctionnement de l'ensemble de propulsion sans eau de refroidissement
- Montage de la transmission en Z à une position trop élevée sur le tableau arrière
- Utilisation du bateau avec la transmission en Z excessivement relevée
- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du Produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS, LIMITES OU EXCLUSIONS STIPULÉS CI-DESSUS. ILS PEUVENT ALORS NE PAS S'APPLIQUER AU PROPRIÉTAIRE. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

Garantie limitée internationale du moteur diesel 6.7L pour utilisation commerciale

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chacun de ses moteurs neufs (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de commerciale, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans le **Tableau de durée de la garantie et d'exploitation commerciale du moteur 6.7L**.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

UTILISATION COMMERCIALE

Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit rémunératrice, ou liée à un travail ou à un emploi, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. La garantie est également subordonnée à l'exécution de l'entretien périodique du produit, conformément au calendrier de maintenance qui figure dans le manuel de fonctionnement et d'entretien. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie peut être résiliée dans les cas suivants :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;
- Enregistré avec des informations incorrectes

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- les articles d'entretien de routine ;
- les réglages ;
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée
- Le produit a été utilisé d'une manière non conforme à l'utilisation recommandée et à la section du cycle de service du manuel d'utilisation et d'entretien.
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- Utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués par Mercury Marine
- les turbines et les chemises de pompe à jet ;
- Utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants incompatibles avec le Produit
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Entrée d'eau dans le moteur par l'alimentation de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement ou des dommages au Produit résultant d'une alimentation insuffisante en eau de refroidissement causée par l'obstruction du système de refroidissement par un corps étranger
- Fonctionnement du moteur avec une alimentation insuffisante en eau de refroidissement
- le montage du moteur à une position trop élevée sur le tableau arrière ;
- Utilisation du bateau avec le moteur/l'embase excessivement relevé
- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du Produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS, LIMITES OU EXCLUSIONS STIPULÉS CI-DESSUS. ILS PEUVENT ALORS NE PAS S'APPLIQUER AU PROPRIÉTAIRE. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

Tableau des durées de la garantie et de la classification commerciale 6,7 L

MODÈLES INBOARD

Modèle	Cycle de service commercial garantissable maximum	Durée de la garantie
208,8 kW (280 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
193,9 kW (260 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
171,5 kW (230 ch)	Service occasionnel	1 an/2000 heures*
149 kW (200 ch)	Service occasionnel	1 an/2000 heures*
134,2 kW (180 ch)	Service intermédiaire	1 an/3000 heures*
112 kW (150 ch)	Service intermédiaire	1 an/3000 heures*
100,6 kW (135 ch)	Service intermédiaire	1 an/3000 heures*

**Selon la première échéance*

MODÈLES À TRANSMISSION EN Z

Modèle	Cycle de service commercial garantissable maximum	Durée de la garantie
171,5 kW (230 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
149 kW (200 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
134,2 kW (180 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
112 kW (150 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*
100,6 kW (135 ch)	Service léger	1 an/1 500 heures*

**Selon la première échéance*

Définitions de l'application du cycle d'utilisation commerciale du moteur Diesel 6.7L

S'applique à des applications à charge variable où la puissance maximale est limitée pendant un nombre d'heures d'utilisation spécifié. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (le nombre d'heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à une vitesse inférieure ou égale à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min).

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

SERVICE INTERMÉDIAIRE CONTINU

S'applique à des applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à quatre (4) heures pour toutes les huit (8) heures de fonctionnement – (50 %). Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (les autres 4 heures sur un total de 8 heures, pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à une vitesse inférieure ou égale à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min). Les applications typiques du bateau comprennent : transbordeurs à carène planante, bateaux de pêche rapides pour atteindre et quitter les zones de pêche, yachts à carène à déplacement (non-cargo), et cargos côtiers pour trajets courts sur lesquels la vitesse et la charge du moteur sont cycliques.

SERVICE OCCASIONNEL

S'applique à des applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à deux (2) heures pour toutes les huit (8) heures de fonctionnement – (25 %). Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (les 6 heures sur un total de 8 heures, pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à une vitesse inférieure ou égale à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min). Les applications typiques du bateau comprennent : bateaux à carène planante comme les bateaux militaires, des services des douanes et de la police, bateaux de pêche affrétés et de pêche à la drague.

SERVICE LÉGER

S'applique à diverses applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une (1) heure pour toutes les huit (8) heures d'utilisation – (12,5 %). Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (les 7 heures sur un total de 8 heures, pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à une vitesse inférieure ou égale à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min). Les applications typiques du bateau comprennent : bateaux de pêche sportive, yachts et vedette de croisière à moteur, avec toute utilisation du bateau liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le bateau n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

TABLEAUX DES RÉGIMES À PLEINE PUISSANCE ET DES RÉGIMES NOMINAUX DE CROISIÈRE

Les heures répertoriées dans chaque rangée des tableaux ci-dessous sont cumulatives pour chaque tranche de fonctionnement de huit (8) heures.

Modèles Inboard

Modèle Inboard	Heures à un régime à pleine puissance	Régime à pleine puissance	Heures au régime nominal de croisière	Régime nominal de croisière
208,8 kW (280 ch)	Une (1)	2 800	Sept (7)	2 500
193,9 kW (260 ch)				
171,5 kW (230 ch)	Deux (2)	2 800	Six (6)	2 500
149 kW (200 ch)				
112 kW (150 ch)	Quatre (4)	2 800	Quatre (4)	2 500
100,6 kW (135 ch)				
134,2 kW (180 ch)	Quatre (4)	2 500	Quatre (4)	2 250

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

Modèles à transmission en Z

Modèle à embase	Heures à un régime à pleine puissance	Régime à pleine puissance	Heures au régime nominal de croisière	Régime nominal de croisière
171,5 kW (230 ch)	Une (1)	2 800	Sept (7)	2 500
149 kW (200 ch)				
112 kW (150 ch)				
100,6 kW (135 ch)				
134,2 kW (180 ch)	Une (1)	2 500	Sept (7)	2 250

Garantie anticorrosion limitée de 1 an pour utilisation commerciale

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque moteur/embase (Produit) neuf pour utilisation commerciale ne sera pas rendu inopérable en conséquence directe de la corrosion pendant la période décrite ci-après :

DURÉE DE LA GARANTIE

Le produit est couvert par la garantie limitée contre la corrosion pendant une période de un (1) an à partir de sa date de vente initiale ou de sa première mise en service, à la première échéance. La réparation et le remplacement des pièces et les travaux sous garantie ne prolongent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La couverture de garantie non expirée ne peut pas être transférée. La couverture de la garantie peut être résiliée pour un produit d'occasion faisant l'objet d'une reprise de possession auprès d'un client au détail, acheté aux enchères, auprès d'un centre de récupération de matériaux ou auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le produit à la suite d'une réclamation d'assurance.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE COUVERTURE DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants recommandés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou résinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

5. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 1 ET TIER 2)

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- Les produits vendus avec une garantie produit limitée inférieure à un an
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS, LIMITES OU EXCLUSIONS STIPULÉS CI-DESSUS. ILS PEUVENT ALORS NE PAS CONCERNER LE PROPRIÉTAIRE. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

Enregistrement et transfert de garantie

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – ÉTATS-UNIS ET CANADA

En dehors des États-Unis et du Canada, contactez votre distributeur local.

1. Vous pouvez modifier votre adresse enregistrée auprès de Mercury Marine à tout moment, y compris à l'occasion d'une revendication au titre de la garantie, par téléphone, courrier ou fax en mentionnant votre nom, votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. Le revendeur peut également enregistrer ce changement d'informations.

Mercury Marine

(À l'attention de) : Warranty Registration Department

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054 - Téléphone

920-907-6663 - Fax

Pour connaître la politique de confidentialité de Mercury Marine, rendez-vous sur

www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (loi fédérale sur la sécurité).*

2. Pour être couvert par la garantie, le produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courriel ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TRANSFERT DE GARANTIE

États-Unis et Canada

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut être transférée vers des produits utilisés à des fins commerciales. Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyez ou faxez une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. Aux États-Unis et au Canada, envoyez ces documents et informations à :

Mercury Marine

(À l'attention de) : Warranty Registration Department

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054 - Téléphone

920-907-6663 - Fax

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire. Ce service est gratuit.

En dehors des États-Unis et du Canada

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis ou du Canada, veuillez contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

Garantie limitée visant l'utilisation à des fins de plaisance haute performance du moteur Mercury Diesel 6,7L 480, 500, 550 (modèles Inboard/Bobtail)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque nouvel ensemble moteur (Produit), y compris les composants grésés de précision (composants de contrôle de la marque Mercury) (les équipements marins et les composants grésés de précision sont dénommés le « Produit »), contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour un usage de plaisance ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, selon la première éventualité. L'utilisation du Produit à des fins commerciales annule la garantie. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du Produit, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux entrepris en période de garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre au moment du réenregistrement du Produit.

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS

Cette garantie limitée couvre le produit pendant 36 mois ou 1500 heures de fonctionnement (à la première échéance).

Catégorie de couverture	Mois	Heures	Pièces et main-d'œuvre	Frais de déplacement
Garantie limitée de trois ans	36	1 500	Oui	Oui
Garantie limitée prolongée sur les composants majeurs	24	1000	Oui	Oui

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE SUR LES COMPOSANTS MAJEURS

La garantie limitée prolongée sur les composants majeurs commence à l'expiration de la garantie limitée de trois ans. Pendant 24 mois supplémentaires ou 1000 heures de service, selon la première échéance, la garantie limitée prolongée sur les composants majeurs couvre les pannes couvertes des pièces d'entraînement ou les pièces moulées suivantes :

- Moulage du carter d'embase marin
- Pièce moulée de bloc-cylindres
- Pièce moulée de culasse
- Forgeage d'arbre à cames
- Forgeage de vilebrequin
- Forgeage de bielle
- Carter de volant moteur
- Embase de minuteur
- Engrenages de minuteur**

** impact sous-marin exclu

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

CLASSIFICATION HAUTE PERFORMANCE

Une catégorie haute performance est adaptée à diverses applications à charge variable et exige que la puissance maximale soit limitée à 1 (une) heure sur 8 (huit) heures d'utilisation. Le fonctionnement à puissance réduite (sur une période de huit heures, les sept heures pendant lesquelles le moteur n'est pas utilisé à pleine puissance) doit se faire à la vitesse de croisière ou en-dessous. La vitesse de croisière est fonction du régime nominal maximal du moteur (tr/mn) :

Régime nominal du moteur à pleine puissance (la pleine puissance est définie comme un régime dépassant la vitesse de croisière).	Vitesse de croisière
3200 tr/min.	2900 tr/min.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le Produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été conclu et documenté. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion.

RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

Réaliser toute opération de maintenance régulière conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien applicable. Tenir des registres des opérations d'entretien et de maintenance effectuées sur les produits Mercury Marine. **Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.**

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement. La présente garantie couvre les dépenses raisonnables et habituelles liées à une réparation sous garantie, cependant, le centre de réparation agréé Mercury Marine doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant d'entreprendre une réparation sous garantie. Dans le cas où la réparation sous garantie ne pourrait pas être effectuée au centre de réparation agréé, le temps de parcours admis pour une utilisation commerciale ou pour la plaisance est limitée à 250 milles et à 5 heures par événement sous garantie. Le centre de réparation autorisé doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant de se déplacer. **En cas de soumission d'une revendication au titre de la garantie, Mercury Marine se réserve le droit de demander une preuve d'entretien garantissant que la maintenance recommandée est effectuée régulièrement.**

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- repris auprès d'un client au détail ;
- acheté aux enchères ;
- acheté auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

- acheté auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- les frais relatifs au remorquage, au remisage, aux appels téléphoniques, à la location, à la nuisance, aux frais de cale, à la couverture d'assurance, au remboursement de prêts, aux pertes de temps, aux pertes de revenus ou tout autre dommage accessoire ou indirect ;
- les frais liés au retrait ou au remplacement de cloisons du bateau ou d'un autre matériau pour avoir accès au Produit ;
- le coût des réparations effectuées en-dehors des heures de travail normales ;

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- l'utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée ;
- l'utilisation du Produit d'une manière contraire aux recommandations de fonctionnement et au cycle de fonctionnement ;
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion (des composants intérieurs du bateau) ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou lubrifiants impropres à l'usage de ce Produit ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- l'insuffisance de l'eau de refroidissement causée par le blocage du système de refroidissement par un corps étranger.

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre de quelconques affirmations, déclarations ou garanties au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

Garantie limitée visant l'usage commercial non intensif du moteur Mercury Diesel 6,7L 480, 500, 550 (modèles Inboard/Bobtail)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque nouvel ensemble moteur (Produit), y compris les composants grésés de précision (composants de contrôle de la marque Mercury) (les équipements marins et les composants grésés de précision sont dénommés le « Produit »), contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour un usage commercial léger ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, selon la première éventualité. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 12 mois ou 1500 heures de fonctionnement (à la première échéance). La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non écoulee ne peut être transférée.

CLASSIFICATION DE L'USAGE COMMERCIAL LÉGER

L'usage commercial léger s'applique à diverses applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à 2 (deux) heures pour toutes les 8 (huit) heures d'utilisation. Le fonctionnement à puissance réduite (sur une période de huit heures, les sept heures pendant lesquelles le moteur n'est pas utilisé à pleine puissance) doit se faire à la vitesse de croisière ou en-dessous. La vitesse de croisière est fonction du régime nominal maximal du moteur (tr/mn). Quelques exemples d'applications typiques : bateaux de pêche sportive, yachts à moteur et bateaux de croisière.

Régime nominal du moteur à pleine puissance (la pleine puissance est définie comme un régime dépassant la vitesse de croisière).	Vitesse de croisière
3200 tr/min.	2900 tr/min.

Par usage commercial, on entend toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du Produit pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins. Toute utilisation du Produit en dehors des spécifications propres à l'usage commercial léger annulera la garantie.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le Produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été conclu et documenté. La maintenance périodique doit être exécutée conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

Réaliser toute opération de maintenance régulière conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien applicable. Tenir des registres des opérations d'entretien et de maintenance effectuées sur les produits Mercury Marine. **Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.**

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement. La présente garantie couvre les dépenses raisonnables et habituelles liées à une réparation sous garantie, cependant, le centre de réparation agréé Mercury Marine doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant d'entreprendre une réparation sous garantie. Dans le cas où la réparation sous garantie ne pourrait pas être effectuée au centre de réparation agréé, le temps de parcours admis pour une utilisation commerciale ou pour la plaisance est limitée à 250 milles et à 5 heures par événement sous garantie. Le centre de réparation autorisé doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant de se déplacer. **En cas de soumission d'une revendication au titre de la garantie, Mercury Marine se réserve le droit de demander une preuve d'entretien garantissant que la maintenance recommandée est effectuée régulièrement.**

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- acheté aux enchères ;
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- acheté auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- les frais relatifs au remorquage, au remisage, aux appels téléphoniques, à la location, à la nuisance, aux frais de cale, à la couverture d'assurance, au remboursement de prêts, aux pertes de temps, aux pertes de revenus ou tout autre dommage accessoire ou indirect ;
- les frais liés au retrait ou au remplacement de cloisons du bateau ou d'un autre matériau pour avoir accès au Produit ;

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée
- l'utilisation du Produit d'une manière contraire aux recommandations de fonctionnement et au cycle de fonctionnement ;
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion (des composants intérieurs du bateau) ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou lubrifiants impropres à l'usage de ce Produit ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- l'insuffisance de l'eau de refroidissement causée par le blocage du système de refroidissement par un corps étranger.

L'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre de quelconques affirmations, déclarations ou garanties au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

Garantie limitée visant l'utilisation à des fins de plaisance haute performance du moteur Mercury Diesel 6,7L 500, 550 (Modèles Zeus)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque nouvel ensemble moteur (Produit), y compris les composants grésés de précision (composants de contrôle de la marque Mercury) (les équipements marins et les composants grésés de précision sont dénommés le « Produit »), contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour un usage de plaisance ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, selon la première éventualité. L'utilisation du Produit à des fins commerciales annule la garantie. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du Produit, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux entrepris en période de garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre au moment du réenregistrement du Produit.

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS

Cette garantie limitée couvre le produit pendant 36 mois ou 1500 heures de fonctionnement (à la première échéance).

Catégorie de couverture	Mois	Heures	Pièces et main-d'œuvre	Frais de déplacement
Garantie limitée de trois ans	36	1 500	Oui	Oui
Garantie limitée prolongée sur les composants majeurs	24	1000	Oui	Oui

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE SUR LES COMPOSANTS MAJEURS

La garantie limitée prolongée sur les composants majeurs commence à l'expiration de la garantie limitée de trois ans. Pendant 24 mois supplémentaires ou 1000 heures de service, selon la première échéance, la garantie limitée prolongée sur les composants majeurs couvre les pannes couvertes des pièces d'entraînement ou les pièces moulées suivantes :

Moteur :

- Pièce moulée de bloc-cylindres
- Pièce moulée de culasse
- Forgeage d'arbre à cames
- Forgeage de vilebrequin
- Forgeage de bielle
- Carter de volant moteur
- Embase de minuteur
- Engrenages de minuteur***

** impact sous-marin exclu

Nacelle Zeus :

- Moulage du carter d'embase marin
- Moulage du carter de boîtier de transfert d'engrenages marin
- Moulage du carter de servomoteur de direction
- Moulage de section intermédiaire d'embase
- Moulage du carter d'embase inférieur***
- Moulage de la dérive ***
- Moulage du palier ***
- Arbre moteur (joints de cardan non inclus)
- Arbre intermédiaire ***
- Bagues de serrage
- Talon de quille***

*** dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

CLASSIFICATION HAUTE PERFORMANCE

Une catégorie haute performance est adaptée à diverses applications à charge variable et exige que la puissance maximale soit limitée à 1 (une) heure sur 8 (huit) heures d'utilisation. Le fonctionnement à puissance réduite (sur une période de huit heures, les sept heures pendant lesquelles le moteur n'est pas utilisé à pleine puissance) doit se faire à la vitesse de croisière ou en-dessous. La vitesse de croisière est fonction du régime nominal maximal du moteur (tr/mn) :

Régime nominal du moteur à pleine puissance (la pleine puissance est définie comme un régime dépassant la vitesse de croisière)	Vitesse de croisière
3200 tr/min.	2900 tr/min.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le Produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été conclu et documenté. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion.

RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

Réaliser toute opération de maintenance régulière conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien applicable. Tenir des registres des opérations d'entretien et de maintenance effectuées sur les produits Mercury Marine. **Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.**

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement. La présente garantie couvre les dépenses raisonnables et habituelles liées à une réparation sous garantie, cependant, le centre de réparation agréé Mercury Marine doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant d'entreprendre une réparation sous garantie. Dans le cas où la réparation sous garantie ne pourrait pas être effectuée au centre de réparation agréé, le temps de parcours admis pour une utilisation commerciale ou pour la plaisance est limitée à 250 milles et à 5 heures par événement sous garantie. Le centre de réparation autorisé doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant de se déplacer. **En cas de soumission d'une revendication au titre de la garantie, Mercury Marine se réserve le droit de demander une preuve d'entretien garantissant que la maintenance recommandée est effectuée régulièrement.**

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- repris auprès d'un client au détail ;
- acheté aux enchères ;
- acheté auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

- acheté auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- les frais relatifs au remorquage, au remisage, aux appels téléphoniques, à la location, à la nuisance, aux frais de cale, à la couverture d'assurance, au remboursement de prêts, aux pertes de temps, aux pertes de revenus ou tout autre dommage accessoire ou indirect ;
- les frais liés au retrait ou au remplacement de cloisons du bateau ou d'un autre matériau pour avoir accès au Produit ;
- le coût des réparations effectuées en-dehors des heures de travail normales ;

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- l'utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée ;
- l'utilisation du Produit d'une manière contraire aux recommandations de fonctionnement et au cycle de fonctionnement ;
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion (des composants intérieurs du bateau) ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou lubrifiants impropres à l'usage de ce Produit ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- l'insuffisance de l'eau de refroidissement causée par le blocage du système de refroidissement par un corps étranger.

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre de quelconques affirmations, déclarations ou garanties au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

Garantie limitée visant l'usage commercial non intensif du moteur Mercury Diesel 6,7L 500, 550 (Modèles Zeus)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque nouvel ensemble moteur (Produit), y compris les composants grésés de précision (composants de contrôle de la marque Mercury) (les équipements marins et les composants grésés de précision sont dénommés le « Produit »), contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour un usage commercial léger ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, selon la première éventualité. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 12 mois ou 1500 heures de fonctionnement (à la première échéance). La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non écoulee ne peut être transférée.

CLASSIFICATION DE L'USAGE COMMERCIAL LÉGER

L'usage commercial léger s'applique à diverses applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à 2 (deux) heures pour toutes les 8 (huit) heures d'utilisation. Le fonctionnement à puissance réduite (sur une période de huit heures, les sept heures pendant lesquelles le moteur n'est pas utilisé à pleine puissance) doit se faire à la vitesse de croisière ou en-dessous. La vitesse de croisière est fonction du régime nominal maximal du moteur (tr/mn). Quelques exemples d'applications typiques : bateaux de pêche sportive, yachts à moteur et bateaux de croisière.

Régime nominal du moteur à pleine puissance (la pleine puissance est définie comme un régime dépassant la vitesse de croisière).	Vitesse de croisière
3200 tr/min.	2900 tr/min.

Par usage commercial, on entend toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du Produit pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins. Toute utilisation du Produit en dehors des spécifications propres à l'usage commercial léger annulera la garantie.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le Produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été conclu et documenté. La maintenance périodique doit être exécutée conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

Réaliser toute opération de maintenance régulière conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien applicable. Tenir des registres des opérations d'entretien et de maintenance effectuées sur les produits Mercury Marine. **Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.**

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement. La présente garantie couvre les dépenses raisonnables et habituelles liées à une réparation sous garantie, cependant, le centre de réparation agréé Mercury Marine doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant d'entreprendre une réparation sous garantie. Dans le cas où la réparation sous garantie ne pourrait pas être effectuée au centre de réparation agréé, le temps de parcours admis pour une utilisation commerciale ou pour la plaisance est limitée à 250 milles et à 5 heures par événement sous garantie. Le centre de réparation autorisé doit obtenir une autorisation préalable de la part du service d'assistance de Mercury Marine avant de se déplacer. **En cas de soumission d'une revendication au titre de la garantie, Mercury Marine se réserve le droit de demander une preuve d'entretien garantissant que la maintenance recommandée est effectuée régulièrement.**

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- acheté aux enchères ;
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- acheté auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- les frais relatifs au remorquage, au remisage, aux appels téléphoniques, à la location, à la nuisance, aux frais de cale, à la couverture d'assurance, au remboursement de prêts, aux pertes de temps, aux pertes de revenus ou tout autre dommage accessoire ou indirect ;
- les frais liés au retrait ou au remplacement de cloisons du bateau ou d'un autre matériau pour avoir accès au Produit ;

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;

6. GARANTIE APPLICABLE AUX MOTEURS DIESEL 6,7 L (TIER 3)

- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée
- l'utilisation du Produit d'une manière contraire aux recommandations de fonctionnement et au cycle de fonctionnement ;
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion (des composants intérieurs du bateau) ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou lubrifiants impropres à l'usage de ce Produit ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- l'insuffisance de l'eau de refroidissement causée par le blocage du système de refroidissement par un corps étranger.

L'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre de quelconques affirmations, déclarations ou garanties au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

DÉNIS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine		
Adresse : Shimodaira 4495-9		
Ville : Komagane-City, Nagano	Code postal : 399-4101	Pays : Japon

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
0,086 L FourStroke carb : 2,5, 3,5 CV	0R600000	RCDH0000004
0,123 L FourStroke carb : 4, 5, 6 CV	0R600000	RCDH0000004
0,209 L FourStroke carb : 8, 9,9 CV	0R600000	RCDH0000004
0,351 L FourStroke carb : 10, 15, 20 CV	0R600000	RCDH0000004
0,333 L FourStroke EFI : 10, 15, 20 CV	0R600000	RCDH0000004
0,526 L FourStroke EFI : 25, 30 CV	0R600000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables et qu'ils sont conformes aux types mentionnés et envers lequel ou lesquels un ou des certificats d'examen de type ou d'approbation ont été décernés.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine Technology Suzhou Co., Ltd.

Adresse : No. 200 Suhong Middle Road, Suzhou Industrial Park

Ville : Suzhou

Code postal : 215021

Pays : Chine

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ;
Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
3 cylindres EFI : 30, 40 CV	1C300000	RCDH0000004
3 cylindres à carburateur : 40 CV	1C300000	RCDH0000004
4 cylindres EFI : 40, 50, 60 CV ; 40 SeaPro, 60 SeaPro	1C300000	RCDH0000004
Race 4 cylindres EFI : 60 CV	1C300000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes/normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord – Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine

Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939

Ville : Fond du Lac, WI

Code postal : 54936-1939

Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C

B+D

B+E

B+F

G

H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :

Un écran

Aa

G

H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ;
Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
Verado 6 cylindres : 200, 225, 250, 275, 300, 350 CV ; 400R	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
Verado 4 cylindres : 150, 175, 200 CV	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
2,1 L FourStroke EFI : 65, 75, 80, 90, 100, 115 CV ; 75 SeaPro, 90 SeaPro, 115 SeaPro ; 115 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
3,0 L FourStroke : 150 CV, 150 SeaPro, 150 Pro XS	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
3,4 L FourStroke : 175, 200, 225 CV ; 175 Pro XS ; 200 SeaPro	2B000000	RCDH0000004
4,6 L FourStroke : 250, 300 CV ; 225 SeaPro, 250 SeaPro, 300 SeaPro ; 200 Pro XS, 225 Pro XS, 250 Pro XS, 300 Pro XS ; 250 AMS, 300 AMS ; 250R, 300R	2B000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Hors-bord – OptiMax (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR
LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
2.5L OptiMax 150 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
3.0L OptiMax 200, 200 Pro XS, 225, 250 ch	2B000000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord – SportJet (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine			
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939			
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis	
Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	
Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives de l'UE applicables : directive relative à la compatibilité électromagnétique (2014/30/UE)

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Moteur hors-bord

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
SportJet 200 ch	0E433154	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	Voir la déclaration de conformité du bateau dans lequel le(s) moteur(s) a/ont été installé(s).			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisfont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016

Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
6.2 MPI ECT (300, 350)	2A000000	RCDH0000004
TowSport 6.2 MPI ECT (320, 370)	2A000000	RCDH0000004
8.2 Horizon ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2L H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Transmission en Z avec échappement intégré

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
3.0 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.3 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.5 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
6.2 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Inboard Diesel – 2,0 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.

Adresse : Via Ferrarese 29

Ville : Cento

Code postal : 44042

Pays : Italie

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 : TÜV SÜD Product Service GmbH			
Adresse : Ridlerstraße 65			
Ville : Munich	Code postal : 80339	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3 52D – MR504LB3	Mercury Diesel 2.0L 130, Mercury Diesel 2.0L 115	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
55D – MR504LX3 54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 170, Mercury Diesel 2.0L 150	IMCI : EXVMMO001

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z Diesel - 2,0 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.

Adresse : Via Ferrarese 29

Ville : Cento

Code postal : 44042

Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 : TÜV SÜD Product Service GmbH

Adresse : Ridlerstraße 65

Ville : Munich

Code postal : 80339

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3	Mercury Diesel 2.0L 130	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
55D – MR504LX3 54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 170, Mercury Diesel 2.0L 150	IMCI : EXVMMO001

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme			
Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord			
Ville : Salzgitter	Code postal : 383231	Pays : Allemagne	

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
TDI 3.0L 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
TDI 4.2L 370/335	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme

Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord

Ville : Salzgitter

Code postal : 383231

Pays : Allemagne

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine
Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification
Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique
2014/30/UE

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
V6 TDI 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
V8 TDI 335/370	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : FPT Industrial S.p.A.		
Adresse : Via Vanzago 18/20 B		
Ville : Pregnana Milanese, Milan	Code postal : 20010	Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6,7 L 480, 500, 550 CV	F1429422	RCDB0000072

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : FPT Industrial S.p.A.

Adresse : Via Vanzago 18/20 B

Ville : Pregnana Milanese, Milan

Code postal : 20010

Pays : Italie

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6,7 L 500, 550 CV	F1429422	RCDB0000072

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ (RACING) - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016)

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR
LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE**

Nom du fabricant du moteur : Mercury Racing			
Adresse : N7480 County Road UU			
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54937-9385	Pays : États-Unis	

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :			
<input type="checkbox"/> B+C <input type="checkbox"/> B+D <input type="checkbox"/> B+E <input type="checkbox"/> B+F <input type="checkbox"/> G <input checked="" type="checkbox"/> H			
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE			

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z sans échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
8,6 L EFI 520, 540	0M975817	RCDH0000004
8,7 L EFI 565	0M975817	RCDH0000004
8,2 L SCi 600, 700	0M975817	RCDH0000004
9,0 L QC4 1100, 1350, 1550	0M975817	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ (RACING) - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

Exigences essentielles	Nor- mes	Autres do- cuments/ méthodes normatifs	Fichier techni- que	Préciser
Annexe 1.A				
A.5 Exigences relatives à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er janvier 2017
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis